

Congrès Populaire Coutumier Kanak

Organisation Non Gouvernementale pour les Doits Autochtone Kanak IKC

Point 6

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les experts, chers frères et sœurs autochtones et non autochtone Bonjour.

La Déclaration sur les Droits des peuples autochtones et maintenant incontournable pour tous les peuples autochtones qui défendes leur droits. Mais à chaque fois que l'on cite la Déclaration nous devons avant tout pensée et avoir en mémoire le long chemin tortueux parcouru par nos aînés de par le monde pour qu'elle soit adoptée par les instances des Nations Unies.

Cela fait maintenant 5 ans que la Déclaration existe mais nous sommes toujours dans le noir, pourquoi notre déclaration ne trouve-t-elle pas sa vrais place, pourquoi elle n'est pas mise en pratique au sein des pays qui l'on voté afin que les peuples autochtones retrouve leur Souveraineté Dignité et Liberté sur leur terre et territoire.

Monsieur le président, avant de vous faire part de notre recommandation je voudrais faire un cour exposée de notre parcours pour la reconnaissance de nos droits foncier et de souveraineté sur nos terre et ressources naturelles, ce qui justifiera la recommandation et qui serait un complément à la résolution 21/24 du conseil des Droits de l'Homme.

Nous avons utilisé tous les moyens de recours nationaux de la nouvelle Calédonie, l'ADRAF l'agence de développement rurale et d'aménagement foncier mise en place par l'Etat Français dans les années 70 pour le rachat des terres détenus par les colons et de les réattribuer aux clans qui on fait la revendication, le Sénat coutumier créer en 2003 soit disant pour les Kanak avec un statut consultatif et qui est une institution de l'Etat Français , la commission foncière de la commune de Kaala-Gomen de la Province Nord Hoot ma Waap .

En 2004 notre organisation à débiter les démarches d'exploration pour l'utilisation des moyens de recours au niveau internationale. En 2007 nous avons fait une communication en utilisant le mandat du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones Monsieur **Rodolfo Stavenhagen**.

Ainsi que l'organe de traité le CERD comité de l'élimination de la Discrimination Racial mais les résultats tant attendu ne se sont pas réaliser.

Notre souhait et que la Déclaration sur les Droits des Peuples Autochtones trouve la place qui lui revient au sein des instances onusien, afin que les peuples autochtone des 7 régions retrouve leur vrais existences face à la persistance négatif du colonialisme et néocolonialisme.

Monsieur le président la recommandation que nous faisons ici dans salle XX, la salle des Droits de l'Homme et des alliances des civilisations, pour proposition à présenter au Conseil des Droits de l'homme pour examen et approbation est la suivante.

Recommandation : la Déclaration sur les Droits des peuples autochtones instituer par la Résolution A/RES/61/295 de l'Assemblée Générale le 13 septembre 2007 qui constitue une norme minimale en matière des droits de Humain, doit être intégrée dans la base d'examen d'un Etats dans le mécanisme de l'EPU, l'Examen Périodique Universel, au même titre que la Déclaration Universel des Droits de l'Homme et de la Charte des Nations Unies.

Pour conclure Monsieur le Président et avec le respect que nous vous devons en tant que grand chef. Nous voudrions vous remercier pour les paroles de Moralité que vous aviez donnée à ALTA Norvège et aussi remercier le peuple Sami pour la chaleur et le respect dont ils nous ont fait part et remercier tous les frères et sœurs autochtones et non autochtone qui ont oeuvrée pour le renforcement de la Déclaration.

La coutume est ma religion, elle est ma constitution c'est ma vie et celle de ma société. Olèe, merci